

Pour une C. E. L. puissante. . .

APPEL à toutes les bonnes volontés

Nos Congrès sont des Congrès de travail toujours plus sérieux, toujours plus enthousiastes, et le Congrès de Nancy, dont notre prochain numéro a paraître incessamment vous apportera le compte rendu est le digne continuateur d'Angers, l'an dernier. Nous dirons même que, jamais encore, nous n'avions fait, en commissions comme en séances plénières. un travail aussi méthodique, aussi profond et aussi profitable. Et, surtout, preuve latente de maturité, le fonctionnement sur le mode complexe a été parfait. A certains moments, dans trente ou quarante salles, siégeaient et discutaient trente à 40 commissions, avec des camarades qui savaient prendre leurs responsabilités.

Avec de telles équipes de travailleurs, nous pouvons aller loin...

... Pourvu que nous ayons les possibilités financières de poursuivre notre tâche.

Devant l'intérêt et l'idéalisme du travail pédagogique ainsi réalisé, des camarades auraient tendance, nous le savons, à dire :

— Quel dommage que, chaque année, à nos Congrès, Freinet vienne nous parler du drame permanent de la Trésorerie de la C.E.L., pour chaque fois, chercher et trouver des solutions qui ne sont jamais efficaces et qu'il faut reprendre et compléter l'année suivante !

J'ai dû faire remarquer au Congrès que si notre mouvement pédagogique a aujourd'hui une telle ampleur, s'il peut affronter des réalisations dont nous nous honorons, s'il conserve jalousement une autonomie et une liberté qui sont notre bien essentiel, c'est parce qu'il est soutenu pour l'organisation commerciale et financière de la C.E.L.

Oui, nous avons manœuvré, et nous manœuvrons des fonds ; oui, nous sommes marchands ; il est exact que, en cours d'année comme pendant les congrès, les discussions commerciales et financières tiennent une très grande place. Nous savons les dangers qu'il y a à doubler notre vocation de pédagogues du souci financier et commercial. Mais nous savons aussi que, dans ce régime, on ne peut rien faire sans argent et que nous préférons demander cet argent à nos adhérents eux-mêmes qu'aux firmes ou aux associations qui nous tiendraient, de ce fait, à leur dévotion.

Il y a belle lurette que nous serions sortis des difficultés financières qui seront toujours notre lot si nous-avons voulu subir la loi commerciale. Une maison florissante et puissante trouve très facilement des fonds. Mais, de ces fonds, nous n'en voulons pas parce que nous en connaissons d'avance le prix. Nous pré-

férons continuer à peiner et à souffrir, en subissant l'hommage, qui voudrait parfois être un outrage, de ceux de nos ennemis qui, sans s'embarasser de contradictions affirment simultanément :

— Freinet... ce n'est qu'un marchand ;

...et

— Freinet... un pédagogue qui n'a pas les pieds sur terre...

Nous avons les pieds sur terre ; notre œuvre en est un témoignage. Nous, des marchands, mais des marchands coopérateurs, qui s'engagent d'avance à ne tirer aucun bénéfice particulier de leur commerce, qui profitera intégralement aux coopérateurs à l'Ecole du Peuple.

Le vrai drame n'est pas là. Il est dans le fait que nous offrons bien les avantages commerciaux et financiers de notre effort à tous les Coopérateurs, mais que ceux-ci continuent à nous considérer comme des marchands, se refusant à tout sacrifice coopératif, et prenant sans remords tous les avantages que leur valent nos sacrifices.

Nous avons mis longtemps à nous rendre à l'évidence : quand, il y a deux ans, dans une passe excessivement difficile de notre C.E.L. en croissance, nous avons fait appel aux coopérateurs d'élite a qui nous demandions 2.000 fr., (100 fr. de 1935), deux mille camarades seulement ont entendu notre S.O.S. Les autres se sont contentés de prendre chez nous, comme chez d'autres marchands, ce qui leur convenait. Qu'ils ne s'étonnent pas aujourd'hui, si, éclairés par l'expérience, nous leur disons :

— Vous avez à choisir entre la fonction de coopérateur, qui vous donnera des avantages, mais qui vous imposera aussi certains sacrifices, dont vous discuterez souverainement ;

— Et la position de *client*, qui achètera chez nous lorsqu'il lui plaira, et pour qui la C.E.L. ne sera qu'un magasin de vente comme tous les autres, mais qui s'appliquera cependant toujours à satisfaire au maximum pour leur montrer, malgré tout, la supériorité de la force coopérative qu'ils finiront eux aussi par comprendre et par servir.

Nous n'avons aucune animosité contre la masse des camarades qui n'ont pas répondu à nos appels. Nous admettons que, dans une infime minorité des cas, pour les jeunes surtout, le versement de 2.000 fr. aurait gêné leur budget. Pour la grande masse des autres, il y a eu et il y a incompréhension.

Mais, la C.E.L., vous le savez, ne vit ni de soutien à éclipse, ni de velléités. Elle ne peut ni vivre, ni se développer, ni produire, si elle n'est pas fondée sur une masse sûre de coopérateurs conscients.

Ces coopérateurs conscients s'organisent au

sein d'une nouvelle coopérative dont ils auront la direction et la gestion, car nous pensons qu'il n'est pas juste que, dans une association, des éducateurs qui se refusent à verser plus de 50 fr. (la valeur d'un crayon fuschine) viennent gérer — et pas toujours avec aménité — les fonds des camarades dévoués qui n'ont pas hésité à racler tous les fonds de tiroir pour faire vivre la Coopérative.

Dans la nouvelle coopérative, chaque adhérent versera la même part de capital ; les bénéfices éventuels seront répartis également entre les coopérateurs, mais les investissements jugés indispensables par l'A.G. seront également répartis à égalité entre tous les adhérents.

Nous aurons alors une vraie coopérative, qui sera notre création commune et que nous gérerons souverainement, selon les lois coopératives.

On lira plus loin les explications et l'appel que nous donnons à ce sujet.

Nous voulons ici répondre tout de suite à la critique des camarades qui disent et qui diront :

— Vous écarterez ainsi, par cette mesure, juste en soi, nous le reconnaissons, les camarades, les jeunes surtout qui, pour des raisons diverses, parfois très valables, ne peuvent pour l'instant s'engager à verser leur part coopérative.

Nous les écartons de l'administration d'une société coopérative dont ils ne sont pas membres, comme le propriétaire d'un jardin les écartera de la direction et de la responsabilité des soins culturaux et des réparations à faire sur la propriété. Mais nous les faisons profiter des produits de notre jardin en mettant à leur disposition le matériel et les éditions que nous réalisons et, surtout, en finançant une Association au sein de laquelle ils sont cordialement invités : l'*Institut Coopératif de l'Ecole Moderne*, qui est un organisme de travail pédagogique, régulièrement et légalement constitué, et dont la gestion est séparée de la gestion de la C.E.L.

Cet institut est l'organisme de travail coopératif, un peu comme une société fraternelle de droits d'auteurs. C'est au sein de notre institut que nous expérimentons, que nous créons que nous préparons fiches et B.T. qu'exploiteront ensuite la C.E.L. ou d'autres maisons de commerce, moyennant des droits d'auteur à débattre entre associations.

La C.E.L. a payé aux auteurs, au cours de l'année écoulée 400.000 fr. de droits d'auteurs, et elle a, de plus, assuré toutes les dépenses de secrétariat et d'édition de *Coopération Pédagogique*, dépenses qui se montent pour 6 mois à 200.000 francs.

L'*Institut Coopératif de l'Ecole Moderne* est votre maison à tous. Il a ses filiales départementales. Il ne vous demande pour l'adhésion ni versement de fonds, ni crédit d'aucune sorte. C'est, comme tout institut, un organisme de travail pédagogique et non un organisme commercial.

Tous les adhérents au mouvement de l'Ecole Moderne ont leur place dans notre Institut ; nous leur demandons surtout d'y prendre leur place de travail. En œuvrant côte à côte avec les camarades coopérateurs, ils comprendront quels sont nos vrais buts, et ils s'ouvriront nécessairement à la compréhension coopérative. A ce moment-là, nous en sommes certains, ils sauront consentir les sacrifices financiers que nécessite leur intégration dans la C.E.L., dont ils deviendront à leur tour co-proprétaires.

Il me semble que la chose est ainsi très claire, et que, seuls les malveillants continueront à nous accabler de tous les crimes. Nous y sommes habitués, ce qui ne veut pas dire que nous soyons vaccinés contre la bêtise et l'injustice de ceux qui, sans rien connaître d'ailleurs de nos efforts, s'ingénient à saboter sciemment l'œuvre que nous avons créée ensemble et que nous ferons vivre, et que nous continuerons ensemble.

Donc, pour nous résumer :

— Notre mouvement pédagogique synthétisé dans notre *Institut Coopératif de l'Ecole Moderne* est ouvert à tous les travailleurs, sans autre engagement que de collaborer loyalement à l'œuvre commune.

— La nouvelle *Coopérative des Educateurs laïcs* demande, elle, des coopérateurs conscients et décidés, qui recevront en dépôt, collectivement, un fonds coopératif qu'ils géreront, feront vivre et développer conformément aux statuts qu'ils se seront librement donnés.

Ceux-là — et ils se compteront par milliers — renverront immédiatement l'engagement qu'ils trouveront encarté dans ce N^o, tandis qu'ils verseront le premier acompte de mille francs au nouveau trésorier.

Parce que le Congrès de Nancy aura travaillé à dissiper quelques malentendus organiques de notre mouvement, il marquera dans les annales de la C.E.L.

La belle C.E.L., que nous avons créée avec tant d'enthousiasme il y a 27 ans, va revivre, avec son esprit, son dynamisme et ses buts. Nous n'aurons pas lutté en vain.

C. FREINET.

... Adhérez à la C. E. L.
en remplissant le bulletin encarté dans ce N^o